

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 mai 2019 à 20 heures 30 sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Pascale BAILLET, Patrick BONIN.

Après avoir approuvé le procès verbal de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les points suivants :

**DECISIONS DU MAIRE** : Décide d'encaisser un chèque de 1.200 euros établi par le Comité de Fleurissement de MONTAGNY au profit de la commune pour sa participation au fleurissement.

**LE RUSTIQUE**. Le maire rappelle que suite à la mise en cessation de paiement de Franck DELALE, la commune a confié à l'agence Century 21 de LOUHANS la recherche d'un nouveau locataire. Après étude des candidats, le conseil municipal retient la candidature de Mr Pierre BRAINE domicile à VILLEURBANNE (69). La cession du droit au bail pour un montant de 7.000 euros, la vente du matériel pour 5.000 euros ainsi que le bail de location seront établis par Maître VALLUCHE, Notaire à LOUHANS. La réouverture du Rustique devrait intervenir le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**TAUX DE PROMOTION** : Le maire signale que suite à la réussite à un examen, un adjoint technique de la commune est nommé adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le conseil décide de retenir un taux d'avancement de 100 % pour ce grade.

**MAISON ROY** : le maire rappelle que la mise en vente de ce bâtiment sis 71 rue de l'Eglise a été confiée à l'agence CENTURY 21 de LOUHANS. Un compromis a été signé chez Maître VALLUCHE avec l'acquéreur Mr et Mme PERNIN. La signature définitive est fixée au 15 Juillet 2019 pour un montant de 109.000 euros.

**CANTINE** : le maire donne lecture d'un mail de la présidente de la cantine qui lui signale que le lave vaisselle est hors d'usage et sollicite la commune pour une aide financière. Un devis de 1.200 euros est proposé et le conseil municipal décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 600 euros. A noter, que le chauffe eau de la cantine vient d'être changé et a été pris en charge totalement par la commune.

**DEVIS** : il est rappelé au conseil municipal que des travaux de réaménagement de la cantine sont inscrits au budget 2019. Après étude des devis proposés, le conseil décide de retenir les propositions des Ets N.BUGAUD pour la partie carrelage et le devis de B.MAGNIN concernant les peintures. Un point sur les besoins en meubles de rangement sera fait avec la cantinière.

**POINTS SUR TRAVAUX** : le maire informe le conseil municipal que les travaux du chemin piétonnier ont été réceptionnés et que le système d'arrosage automatique a été remis en service. Concernant le dossier MAISON DES ASSOCIATION l'avant projet définitif devrait être présenté par le maître d'œuvre à la mi-juillet.

**TROPHEE DES MAIRE**. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a postulé à ce trophée organisé par le JSL dans la catégorie SECURITE ROUTIERE et qu'elle a été désignée lauréate pour 2019. La remise de ce trophée par Mr le Sous Préfet de CHALON a eu lieu le 11 juin à l'espace des Arts à CHALON SUR SAONE;

**VOIRIE** : le maire annonce le programme de travaux de voirie établi par la communauté de commune BLI. Ces travaux contenant principalement le Chemin des Cours, le chemin du Villard ainsi qu'une petite partie du chemin du Bourg.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion au vendredi 5 juillet à 20 heures 30.